



Original : Anglais

OIC/COMCEC-FC-39/2023

**RAPPORT
DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI
A
LA 39^{ème} SESSION DU COMITE DE SUIVI DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE (COMCEC)**

ANKARA, REPUBLIQUE DE TURKIYE

23-24 Mai 2023

-: TABLE DES MATIERES :-

N°	SUJET	PAGE
I.	Introduction	3
II.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	3
III.	Emploi et productivité	10
IV.	Commerce et investissements intra-OCI	13
V.	Développement du secteur du Tourisme	19
VI.	Coopération dans le domaine du Transport	22
VII.	Rôle du secteur privé	23
VIII.	Programmes de réduction de la pauvreté	26
IX.	Conclusion	29
X.	Annexe	33

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'Action de l'OCI-2025 : Programme d'Action, les résolutions pertinentes du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, du COMCEC et d'autres réunions de l'OCI au niveau ministériel, depuis la tenue de la 38ème Session de l'Assemblée Générale du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 26 au 29 novembre 2022.

2. Le rapport fournit des mises à jour sur les efforts déployés à l'échelle de l'OCI pour mettre en œuvre les programmes et projets de l'OCI dans des secteurs tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, le commerce et l'investissement, le développement du tourisme, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités au cours de la période considérée. Il comprend également des contributions des institutions pertinentes de l'OCI et met en exergue la série d'activités qu'elles ont menées.

3. Au cours de la période considérée, la deuxième réunion du groupe intergouvernemental d'experts s'est tenue à Djeddah du 22 au 24 novembre 2022 pour examiner le document d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI-2025, intitulé " **Route vers le développement durable** " : Programme d'Action, intitulé " **Route vers 2025 : Gains, Défis et Opportunités** ", en vue d'évaluer la réalisation de ses buts et objectifs. La réunion a souligné l'importance du programme d'action de l'OCI pour le développement socio-économique des Etats membres de l'OCI. La réunion a également souligné la nécessité de concevoir un nouveau programme d'action de l'OCI pour la décennie 2026-2035 avec des résultats concrets. Le document d'examen à mi-parcours a été approuvé par la 49ème CMAE, tenue à Nouakchott, République islamique de Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023.

II. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

4. L'Agriculture continue de représenter un secteur névralgique dans plusieurs pays membres de l'OCI, en tant que source de revenu et d'emploi pour des millions d'individus. A cet égard et durant la période à l'examen, les activités ci-après ont été menées en vue de mettre en œuvre les politiques et résolutions de l'OCI, dans les domaines de l'Agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire :

(a) Neuvième conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole

5. Le gouvernement de l'Etat du Qatar a gracieusement offert d'accueillir la neuvième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCFSAD) à Doha, Qatar, au cours du dernier trimestre de 2023.

6. Il est prévu que la 9ème MCFSAD examine les priorités et les défis liés au renforcement de la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. Elle fera également le point sur la mise en œuvre des résolutions des conférences précédentes, y compris les activités de l'OIF, et le financement des projets dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. En outre, elle examinera les questions relatives à la stratégie de l'OCI pour assurer la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. Dans ce contexte, il convient de souligner que la 49ème session du CMAE tenue à Nouakchott,

Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023, a adopté une résolution demandant à l'OFS, à la BID et au SESRIC d'élaborer un projet de plan stratégique pour assurer la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI et de soumettre ce plan à l'examen de la 9ème session du CMAE.

(b) Programmes de formation et publications

- Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué d'organiser des programmes de formation dans le domaine de l'augmentation de la productivité du secteur agricole et du renforcement de la sécurité alimentaire au profit des États membres de l'OCI. En conséquence, au cours de l'année sous revue, Le SESRIC a préparé un rapport prospectif intitulé "État de la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OCI les moins avancés". Le rapport souligne l'état récent ainsi que les contraintes et les défis du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés de l'OCI (OCI-PMA), explorant des questions majeures telles que la prévalence de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire, les implications de la pandémie COVID-19 pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, et le changement climatique, entre autres. Le rapport formule également une série de recommandations politiques visant à améliorer la résilience des systèmes agroalimentaires dans les pays de l'OCI-PMA.
- Le SESRIC, dans le cadre de son programme de renforcement des capacités du coton, a organisé un cours de formation sur "***l'amélioration de la productivité du coton en utilisant des pratiques agronomiques modernes***" au profit des experts de 12 États membres africains de l'OCI du 14 au 16 février 2023, par le biais d'une plate-forme de vidéoconférence en ligne. L'objectif principal du cours de formation était de renforcer les capacités techniques des chercheurs et des experts du coton dans les institutions nationales du coton dans les pays membres africains de l'OCI.

(c) Session de brainstorming sur le thème : "Stratégies pour répondre aux besoins actuels et futurs des Etats membres de l'OCI en matière de sécurité alimentaire".

- Le Secrétariat général de l'OCI a organisé une séance de remue-méninges sur le thème : "**Stratégies pour répondre aux besoins actuels et futurs des Etats membres en matière de sécurité alimentaire**" à Djeddah le 16 octobre 2022, dans le cadre de la commémoration de la Journée mondiale de l'alimentation. La session a été conçue pour fournir une plate-forme de discussion entre les États membres de l'OCI et les institutions pertinentes de l'OCI sur les défis associés à l'insécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI avec l'objectif de développer des recommandations politiques claires pour les États membres et institutions pertinentes de l'OCI.
- Les diverses interventions des États membres de l'OCI au cours de cet événement ont souligné que beaucoup d'entre eux-ci étaient confrontés à des problèmes tels que la sous-alimentation, les carences en micronutriments et le manque d'eau potable. Dans ces pays, la consommation par habitant de produits alimentaires à haute valeur nutritionnelle est inférieure à celle des pays développés. Ils ont également observé que la pauvreté était la principale cause de l'insécurité alimentaire dans de nombreux États membres de l'OCI. En outre, la forte croissance démographique et les conditions hydriques et climatiques défavorables ont encore aggravé la situation en matière de sécurité alimentaire. Les autres facteurs qui affectent la sécurité alimentaire comprennent les conflits, y compris les actes de séparatisme et de terrorisme, l'impact

de la pandémie COVID-19, le changement climatique, les catastrophes naturelles, la hausse de l'inflation, la flambée des prix des denrées alimentaires et la corruption, entre autres.

- Les représentants des Etats membres de l'OCI ont également souligné la nécessité pour l'OCI de renforcer davantage sa contribution importante à travers ses institutions, en particulier sous la forme de la mobilisation des ressources financières et de l'investissement dans l'agriculture, les chaînes de valeur et d'autres domaines connexes, afin d'assurer la sécurité alimentaire dans les Etats membres. A cette fin, il a été souligné que les Etats membres de l'OCI disposent de ressources suffisantes sous forme de terres, de ressources humaines et de technologies agro-industrielles et qu'il est nécessaire d'assurer une coordination efficace et de partager les meilleures pratiques entre les Etats membres.
- A la fin de ses délibérations, la session de brainstorming a proposé les idées et recommandations suivantes pour considération par les Etats membres de l'OCI et les institutions pertinentes de l'OCI :
 - Les institutions de l'OCI devraient renforcer leurs contributions au développement du secteur alimentaire halal. La part du lion de la nourriture halal est fournie par les pays non musulmans, et les États membres de l'OCI devraient devenir des leaders dans la production et la fourniture de produits halal ;
 - Développer l'agriculture contractuelle entre les Etats membres de l'OCI, étant donné que certains d'entre eux disposent d'une main d'œuvre qualifiée dans le secteur agricole, d'autres de terres arables, et peu d'autres ont le capital à investir ;
 - Concevoir un modèle d'entreprise approprié pour la collaboration nécessaire entre les Etats membres de l'OCI pour la production conjointe de denrées alimentaires, leur stockage et leur commercialisation. Dans ce contexte, la préférence devrait être accordée aux Etats membres de l'OCI pour l'approvisionnement en denrées alimentaires ;
 - Créer une banque de technologie de l'OCI dédiée à l'amélioration de la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement agricole durable dans les États membres de l'OCI. Cette banque pourrait être similaire à la banque de technologie de l'ONU pour les pays les moins avancés, qui est basée en Turquie ;
 - Développer un programme de soutien pour les pays de l'OCI qui ont besoin de nourriture et d'autres programmes de soutien politique appropriés pour augmenter leur pouvoir d'achat ; et
 - Il est essentiel d'élargir les opportunités pour les petits exploitants agricoles de participer aux chaînes de valeur agroalimentaires, en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes. À cet égard, les États membres de l'OCI devraient soutenir les efforts des petits exploitants agricoles et des agriculteurs familiaux, en particulier les femmes et les jeunes, pour augmenter leur productivité agricole et leurs revenus. L'accent a également été mis sur la disponibilité de services de microfinance sans intérêt pour ces agriculteurs.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITE

La coopération intra-OCI dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale a pour objectif de promouvoir les conditions de travail et d'améliorer la sécurité et la santé des travailleurs au sein des Etats membres de l'OCI, ainsi que la mobilité de la

main-d'œuvre dans la région de l'OCI. Au cours de l'année sous revue, l'OCI et ses institutions compétentes ont poursuivi leurs activités visant à aider les demandeurs d'emploi dans les pays de l'OCI à développer leurs compétences, connaissances et aptitudes organisationnelles et personnelles, ainsi qu'à améliorer leur compétitivité et, partant, leurs performances. Ceci est d'autant plus vrai compte tenu du fait que le taux de chômage dans les États membres de l'OCI, en tant que groupe, a été de 7,2% contre une moyenne mondiale de 6,42%, en 2021.

La création d'opportunités d'emplois décents reste une priorité pour la majorité des pays de l'OCI. En conséquence, au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été réalisées :

(a) *La 5^{ème} Conférence islamique des Ministres du Travail (CIMT)*

13. Comme rapporté à la 38^{ème} session du COMCEC, le Gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis a gracieusement offert d'accueillir la 5^{ème} Conférence islamique des Ministres du Travail (CIMT), au cours du quatrième trimestre de 2020. Toutefois, du fait de la pandémie de la COVID-19 qui a frappé le monde, y compris dans les Etats membres de l'OCI, ladite session a été reportée.
14. En décembre 2022, les Émirats arabes unis ont officiellement retiré leur offre d'accueillir la 5e CIMC. Compte tenu de cette évolution, le Secrétariat général a demandé aux États membres d'indiquer leur volonté d'accueillir la 5e CIMC en 2023.
15. Par la suite et en réponse à la demande du Secrétariat général, la République d'Irak, l'État de Libye, le Burkina Faso et la République d'Azerbaïdjan ont fait part au Secrétariat général de leur volonté d'accueillir la 5e CIMC en 2023.
16. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général consulte les États membres susmentionnés pour savoir qui devrait accueillir la 5e CIMC en 2023. Le Secrétariat général informera les États membres du choix de l'hôte de la 5ème CIMC en temps utile. La 5^{ème} CIMT devrait faire le point sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes des conférences précédentes, y compris les activités dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, de la réduction du chômage, du développement des capacités de la main-d'œuvre et de la protection sociale dans les Etats membres de l'OCI. Elle devrait également examiner les incidences de la COVID-19 sur le marché de l'emploi dans les Etats membres de l'OCI et nommer les membres du Comité de pilotage de la Conférence islamique des Ministres du Travail pour le prochain exercice biennal.
17. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général exhorte les Etats membres à participer activement à la 5^{ème} CIMT lorsqu'elle aura lieu.

(b) *Adhésion au Statut du Centre de Travail de l'OCI*

18. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres de l'OCI quant à la nécessité de signer et de ratifier le Statut du Centre du Travail de l'OCI aux fins d'en faciliter l'opérationnalisation en temps voulu. À cet égard, il convient de mentionner qu'au cours de la période considérée, le Royaume du Maroc a signé le Statut du Centre du Travail de l'OCI. Par conséquent, le nombre des Etats membres ayant signé le Statut du Centre du Travail de l'OCI a atteint neuf (09), dont deux (Azerbaïdjan et Bahreïn) seulement l'ont, à ce jour, ratifié.

19. Au vu de ce qui précède, il convient de noter que le Statut du Centre du Travail de l'OCI prévoit qu'il sera appliqué à titre provisoire dès sa signature par au moins dix États membres de l'OCI et qu'il entrera définitivement en vigueur lorsque dix États membres auront déposé leurs instruments de ratification.

20. Dans ce contexte, la République d'Azerbaïdjan, en sa qualité de pays siège, a offert d'accueillir l'Assemblée générale inaugurale du Centre du Travail de l'OCI au cours du 4ème trimestre de 2023. En conséquence, le Secrétariat général informera les États membres des dates de l'Assemblée générale du Centre du travail de l'OCI après des consultations appropriées avec la République d'Azerbaïdjan..

(c) Cours de formation

21. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué à organiser des programmes de formation dans le domaine du développement des compétences au profit des États membres de l'OCI. En conséquence, au cours de la période sous examen, le SESRIC a organisé, en format virtuel, les activités suivantes :

1) Atelier de formation sur "le développement des stratégies sur l'intégration de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans les systèmes d'éducation" les 25 et 26 octobre 2022 ;

2) Atelier de formation sur "l'économie de la connaissance, la promotion des activités entrepreneuriales et la réduction de l'emploi informel" les 1er et 3 novembre 2022 ;

3) Atelier de formation sur "Le rôle des inspections de routine dans la prévention des risques" les 29 et 30 novembre 2022 ;

4) Cours de formation sur la "Prévention des risques sur le lieu de travail" les 6 et 7 décembre 2022 ; et

5) Cours de formation sur "La conception optimale de l'assurance chômage et de la protection de l'emploi" du 7 au 9 mars 2023.

IV. COMMERCE ET INVESTISSEMENTS INTRA-OCI

22. Les activités commerciales intra-OCI comprennent des actions de coopération et des interventions dans les domaines de la promotion, du financement et de la facilitation du commerce, et des assurances des crédits à l'exportation. Les autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur halal, la promotion des investissements, les programmes de renforcement des capacités, y compris les résultats des diverses consultations et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

(a) Perspectives récentes du commerce et des investissements intra-OCI

23. Selon les données du CIDC publiées en avril 2022, le volume net du commerce intra-OCI a atteint 473,8 milliards de dollars EU au premier trimestre de 2022 contre 372,03 milliards de dollars EU pour la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 27,36%. L'augmentation est due à l'amélioration du commerce intra régional entre les pays membres et à la fluctuation des prix des produits de base, y compris le pétrole, les produits miniers et alimentaires, ainsi qu'au taux de change du dollar américain et de l'euro. L'augmentation a été dopée par le développement de la production locale à exporter vers les pays voisins grâce à l'existence d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

24. Les principaux pays commerçants intra-OCI en mars 2022 étaient : Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Turquie, Malaisie, Indonésie, Égypte, Pakistan, Oman, Qatar et Bangladesh. Ces pays ont enregistré 71,52 % du commerce net intra-OCI atteignant 338,9 milliards de dollars US..

En mars 2022, environ 31 pays ont atteint l'objectif de 25 % du commerce intra-OCI fixé dans le programme d'action OCI-2025 : Programme d'action. Ces pays sont les suivants : Afghanistan, Oman, Yémen, Soudan, Somalie, Djibouti, Comores, Mali, Koweït, Tadjikistan, Liban, Gambie, Bahreïn, Togo, Jordanie, Bénin, Maldives, Pakistan, Sierra Leone, Ouganda, Sénégal, Kirghizistan, Palestine, Ouzbékistan, Égypte, Albanie, Guinée Bissau, Niger, Iran, Émirats arabes unis et Brunei.

25. Quant au commerce mondial des pays de l'OCI en tant que groupe, la part des pays de l'OCI est passée de 3,8 billions de dollars américains en 2019 à 4,2 billions de dollars américains en 2021, soit une augmentation de 12,9%. Cela était le résultat de l'amélioration du commerce des produits de base stratégiques au niveau régional et de la fluctuation des prix des produits de base et de l'environnement de l'économie et du commerce mondiaux. La part du commerce des pays de l'OCI a représenté 9,6% en 2019 contre 9,3% du commerce mondial en 2021, soit une réduction de 3,3%, principalement en raison de la fragilité des économies de l'OCI pendant la crise de la COVID-19.
26. Quant au commerce mondial des pays de l'OCI en tant que groupe, la part des pays de l'OCI a augmenté de 3,8 trillions de dollars en 2019 à 4,2 trillions de dollars en 2021, soit une augmentation de 12,9%. Ceci est le résultat du renforcement du commerce des produits de base stratégiques au niveau régional et de la fluctuation des prix des produits de base et de l'environnement de l'économie et du commerce mondiaux. La part du commerce des pays de l'OCI représentait 9,6 % en 2019 contre 9,3 % du commerce mondial en 2021, soit une réduction de 3,3 %, principalement en raison de la fragilité des économies de l'OCI pendant la crise de la COVID-19.
27. La chute spectaculaire d'un tiers (34,7 %) des flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) en 2020 en raison de la crise pandémique résulte en grande partie d'une baisse de 58,3 % des flux vers les pays développés, par rapport à une baisse de 12,1 % dans les pays en développement. Les flux vers les pays de l'OCI ont suivi une évolution similaire à celle des pays en développement et ont chuté de 12,5 %. Les flux d'IDE vers les pays de l'OCI s'élèvent à 100 milliards de dollars en 2020, contre 114 milliards de dollars en 2019. La baisse la plus importante des flux d'IDE s'est produite dans le groupe asiatique de l'OCI (14,4 milliards de dollars), suivie d'une baisse de 0,9 milliard de dollars dans le groupe africain de l'OCI et d'une augmentation de 0,8 milliard de dollars dans le groupe des pays arabes de l'OCI.

(b) Financement du commerce, investissement et assurance-crédit à l'exportation

28. Depuis sa création en 2008 avec pour mandat de renforcer le commerce entre les États membres de l'OCI, en fournissant un financement du commerce et une assistance technique liée au commerce, le total cumulé des approbations et des décaissements de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) a atteint 61,5 milliards de dollars US et 50,2 milliards de dollars US, respectivement. Le total cumulé des fonds mobilisés auprès des banques et institutions financières partenaires a atteint 38,0 milliards de dollars, reflétant le rôle essentiel de la SIFC en tant que catalyseur pour attirer des

financements pour des transactions commerciales de grande envergure au profit des États membres de l'OCI.

29. En 2021, la SIFC a financé l'achat de 1,5 million de tonnes de produits alimentaires pour garantir que plus de 25 millions de ménages dans les pays membres aient accès à une alimentation abordable, sûre et suffisante. Grâce à ses facilités de pré-exportation, la SIFC a redistribué des revenus d'une valeur de 240 millions de dollars EU à 600 000 agriculteurs pour l'achat de produits agricoles.
30. Plus de 7 500 PME ont bénéficié d'un financement de 373 millions de dollars US par l'intermédiaire de 26 banques partenaires. Lancement du Programme PME Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire, après des projets pilotes réussis au Burkina Faso et au Sénégal, la SIFC lancera ce programme phare en Côte d'Ivoire, visant à soutenir les efforts du pays pour renforcer la capacité des PME dans des pays membres sélectionnés, leur permettant de bénéficier des lignes de financement accordées par la SIFC aux banques partenaires dans ces pays.
31. Expansion du Programme de Ponts de commerce arabo-africain (AATB) - La SIFC et les institutions partenaires continuent d'étendre et de mettre en œuvre le programme AATB, qui est conçu pour promouvoir le commerce en tant qu'outil permettant d'élargir les opportunités économiques et de soutenir une croissance inclusive et durable dans les pays arabes et subsahariens membres de l'OCI.
32. La Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) a continué à être proactive en aidant les pays membres de l'OCI à atténuer les risques associés aux difficultés et aux conditions économiques, politiques et financières difficiles dans l'environnement mondial. En 2021, le volume des affaires assurées par la SIAICE a diminué de 0,6 % pour s'établir à 9,79 milliards d'USD contre 9,86 milliards d'USD en 2020. Cela porte le montant cumulé des affaires assurées par la SIAICE depuis sa création à 83,31 milliards de dollars. Les activités de la Société en 2021 ont été affectées par le ralentissement général du commerce mondial, miné par les perturbations de la chaîne de l'offre et de la demande liées à la pandémie de COVID-19 et par l'environnement commercial difficile résultant du différend commercial entre la Chine et les États-Unis.
33. En ce qui concerne le commerce intra-OCI, les affaires assurées par la SIAICE en 2021 s'élevaient à 4,49 milliards de dollars, impliquant 40 États membres de l'OCI, contre 5,06 milliards de dollars impliquant 38 États membres en 2020, soit une baisse d'environ 11,26%. La Société continue de démontrer sa détermination à soutenir les affaires intra-OCI et à contribuer à la réalisation de l'objectif de l'OCI d'atteindre une part de 25 % du commerce intra-OCI d'ici 2025.
34. Conformément à la décision de la 38ème session du COMCEC, la SIAICE a organisé le programme de renforcement des capacités pour les utilisateurs du Centre d'intelligence d'affaires de l'OCI (OBIC), à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 20 au 22 mars 2023. Comme discuté lors de ladite formation, l'OBIC aidera les États membres de l'OCI à développer et à améliorer leurs écosystèmes individuels de rapports de crédit, à construire une infrastructure complète de renseignements commerciaux à l'échelle de l'OCI, à développer la capacité des pays de l'OCI en ce qui concerne les rapports de crédit, et à catalyser un modèle d'affaires durable.

(c) Facilitation des échanges commerciaux

35. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres quant à la nécessité de donner effet aux divers instruments commerciaux multilatéraux de l'OCI en vigueur. À cet égard, le Secrétariat général a soumis une note verbale à tous les États membres le 17 février 2022, accompagnée d'une pièce jointe d'information sur le système de préférences commerciales entre les États membres de l'OCI (SPC-OCI). Dans sa note verbale, le Secrétariat général a demandé à tous les États membres de signer et de ratifier les trois accords commerciaux de l'OCI et de soumettre leurs listes de concessions mises à jour afin de compléter les procédures nécessaires à la mise en œuvre du système. L'état de la signature et de la ratification des accords économiques de l'OCI, y compris le SPC-OIC, se trouve joint au présent rapport (*Annexe-I*).

Les 13 États membres de l'OCI suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Maroc, Oman, Qatar, Turquie, Malaisie, Bangladesh, Iran, Pakistan et Jordanie ont envoyé au Secrétariat du CNC la liste des produits à concessions tarifaires dans le cadre du SPC/OIC. Le Secrétariat du CNC a demandé aux États membres concernés de l'informer des mesures internes pertinentes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du TPS-OIC dans les meilleurs délais.

36. Réunion du Comité des négociations commerciales. Les Ministres du Commerce du SPC-OCI se sont réunis le 25 novembre 2021, en marge de la 37^{ème} Session du COMCEC. Les États membres participants ont reconfirmé le 1^{er} juillet 2022 comme date d'entrée en vigueur du SPC-OCI et ont indiqué leur volonté d'approfondir leur coopération dans le domaine du commerce lors de ladite réunion.
37. En outre, la réunion du Comité de Négociations Commerciales (CNC) s'est tenue à Istanbul, Turquie, le 27 novembre 2022, en marge de la 38^{ème} session du COMCEC. Ladite réunion du Comité a approuvé les décisions suivantes : (i) préparation d'une liste de contrôle afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre ; (ii) redistribution des listes de concessions par voie diplomatique ; (iii) résolution des questions de transposition des codes SH avec l'assistance technique du Secrétariat du CNC ; (iv) organisation d'une réunion de suivi au niveau des experts ; et (v) clarification des modalités à appliquer pour la préparation de la liste de concessions du CCG avec toutes les implications techniques et juridiques par le Secrétariat du CNC .

d) Programmes de renforcement des capacités relatives au commerce et publications

- 38- Le SESRIC a organisé un cours de formation statistique virtuel sur " les statistiques du commerce international et la balance des paiements " du 13 au 15 septembre 2022 au profit des experts des organisations statistiques nationales de 14 pays membres de l'OCI.
- 39- Conformément à la demande du Secrétariat général de l'OCI, le SESRIC a préparé et soumis une étude de recherche approfondie en décembre 2021 sur l'industrie halal dans les pays membres de l'OCI qui analyse l'état de l'industrie halal en termes de marchés financiers, alimentaires, touristiques et de style de vie. Entre autres, le rapport donne un aperçu particulier de l'état du secteur du tourisme islamique dans les pays membres de

l'OCI et fournit un ensemble de recommandations politiques sur les voies et moyens de libérer son potentiel dans le groupe de l'OCI. Le rapport est disponible sur le site web du SESRIC

(a) Promotion de l'investissement

38. Conformément à la Résolution du 48^{ème} CMAE, le Secrétariat général organisera, en coordination avec le pays hôte et les institutions compétentes de l'OCI, un Forum d'investissement de l'OCI en Afrique, en 2022. Avec le concours de ses institutions compétentes, le Secrétariat Général a déjà élaboré une Note conceptuelle sur ledit forum. Le Secrétariat général a reçu des offres des 3 pays de l'OCI en Afrique pour accueillir ledit Forum en 2022. Après les consultations avec les pays concernés, le lieu et les dates seront communiqués en temps opportun.
39. La finalité première du Forum est d'explorer les opportunités d'investissement dans les divers secteurs des économies nationales des États membres africains de l'OCI, en collaborant avec les chefs de file du développement durable de l'OCI en Afrique, durant et après la pandémie. D'autres objectifs essentiels sont assignés au Forum et consistent, entre autres, à : identifier les cadres et facteurs propices à un environnement d'affaires favorable dans les États membres africains de l'OCI ; offrir aux chefs d'entreprise la possibilité d'explorer les défis et les opportunités dans les secteurs stratégiques clés des produits de base ; aménager une plate-forme à l'intention des parties prenantes publiques et privées de l'OCI, à même de leur permettre d'entrer en contact direct avec les décideurs politiques, aux niveaux national et régional, et partant, partager les idées sur les moyens d'améliorer le climat des affaires ; favoriser la discussion entre les acteurs publics et commerciaux sur les voies et moyens permettant de renforcer la compétitivité par l'échange des points de vue sur des questions, telles que l'accès au financement et aux marchés extérieurs.
40. Le CIDC a publié le Rapport Annuel 2022 de l'Economie Halal de l'OCI. La cérémonie de lancement, qui a été organisée par le CIDC, a été tenue à Istanbul, Türkiye, le 27 novembre 2022, en marge de la 38ème Session du COMCEC.
41. Le SESRIC et la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC) du Groupe de la Banque islamique de développement (IsDB) ont mené en 2022 une étude de recherche conjointe sur les " Impacts de la facilitation du commerce et de la performance logistique sur les flux commerciaux : Le cas des pays africains enclavés de l'OCI. Le rapport est disponible sur le site web du SESRIC (<https://www.sesric.org/joint-reports.php>).

(e) Promotion de l'investissement

1) Forum d'investissement de l'OCI en Afrique

42. Conformément à la résolution de la 48ème CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte et les institutions pertinentes de l'OCI, organisera un forum d'investissement de l'OCI en Afrique en 2023. Le Secrétariat général, en coopération avec ses institutions pertinentes, a déjà préparé une note conceptuelle sur le Forum. Le Secrétariat Général a reçu des offres de 3 pays de l'OCI en Afrique pour accueillir ledit Forum en 2023. Il s'agit de la République du Mali, de la République de Gambie et de la République du Tchad. Plus tard, la République de Gambie s'est retirée en faveur de la

République du Tchad. Après la conclusion des consultations en cours entre la République du Mali et la République du Tchad, le lieu et les dates du Forum seront communiqués à toutes les parties prenantes.

43. L'objectif principal du Forum est d'explorer les opportunités d'investissement dans divers secteurs des économies nationales des États membres africains de l'OCI. D'autres objectifs essentiels du Forum comprendront, entre autres : l'identification des cadres et des moteurs contribuant à un environnement commercial favorable dans les États membres africains de l'OCI ; la création d'une opportunité pour les chefs d'entreprise d'explorer les défis et les opportunités dans les secteurs clés des produits stratégiques ; la fourniture d'une plateforme pour les parties prenantes publiques et privées de l'OCI afin de rencontrer directement les décideurs politiques aux niveaux national et régional en vue de partager des idées sur les moyens d'améliorer le climat des affaires ; la création d'une opportunité pour les acteurs publics et commerciaux de discuter des moyens d'améliorer la compétitivité en échangeant des points de vue sur des questions telles que l'accès au financement et aux marchés extérieurs.

2) Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) sur le projet de protocole d'établissement d'un mécanisme permanent de règlement des différends relatifs aux investissements

44. En application des résolutions pertinentes du CMAE, le Secrétariat général de l'OCI, en collaboration avec le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et la Banque islamique de développement (BID), a organisé la première réunion du Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) à Casablanca, Royaume du Maroc, du 3 au 6 octobre 2022, dans un format hybride. L'objectif principal de la réunion était d'examiner le projet de protocole d'établissement d'un mécanisme permanent pour le règlement des différends en matière d'investissement dans le cadre de l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI.
45. La réunion a examiné les dispositions de chaque article du projet de protocole et a fait plusieurs propositions de modification de ses dispositions. La réunion est parvenue à un consensus sur le texte de 6 articles sur 37. Elle a également demandé au Secrétariat général, en collaboration avec le Centre islamique pour le développement du commerce et la Banque islamique de développement, d'incorporer les propositions faites au cours de la réunion dans les articles pertinents du projet de protocole et de soumettre à nouveau le projet de protocole révisé aux États membres de l'OCI pour examen. La réunion a également souligné la nécessité de convoquer la deuxième réunion du GIE pour examiner les articles restants et le projet de protocole révisé. La deuxième réunion du GIE se tiendra à Dakar, au Sénégal, en mai 2023.

(f) Développement du secteur halal

46. Le SMIIC développe des normes OCI/SMIIC au nom de l'OCI et met particulièrement l'accent sur le développement de normes liées au halal en tant qu'autorité compétente de l'OCI sur les questions liées au halal. Au cours des deux dernières années, le SMIIC a pris un grand élan dans l'élaboration de nouvelles normes et a été en mesure d'élaborer un total de 16 (seize) normes OCI/SMIIC sur le halal récemment. En 2021, les deux normes OCI/SMIIC suivantes relatives au halal ont été publiées :

- a. OIC/SMIIC 22:2021 - Gélatine comestible halal - Exigences et méthodes d'essai
- b. OIC/SMIIC 18:2021 - Système de gestion de la qualité halal - Exigences

- 47. La 17^{ème} assemblée générale (AG) du SMIIC s'est tenue le 22 novembre 2022 à Istanbul, République de Turquie. Elle a approuvé la demande d'adhésion des organismes de normalisation de la République d'Azerbaïdjan et de la République du Tadjikistan en tant que nouveaux membres du SMIIC. L'adhésion est effective à partir du 1er janvier 2023.
- 48. Le 8^{ème} Sommet Mondial du Halal (SMM) s'est tenu les 24 et 25 novembre 2022 au Centre d'Exposition d'Istanbul (IEC), à Istanbul, Türkiye, en même temps que la 9^{ème} Expo Halal de l'OCI (24 et 26 novembre 2022). Il a été organisé en association avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le SMIIC, conformément à l'accord-cadre de coopération entre les deux institutions.
- 49. La 49^{ème} session du CMAE, tenue à Nouakchott, Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023, a adopté une résolution sur l'octroi du statut d'institution affiliée à l'OCI au Forum d'accréditation des organes islamiques du halal et appelle les Etats membres de l'OCI et les organes affiliés pertinents de l'OCI à coopérer avec ce forum pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

V. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE

- 50. Comme il a été rapporté à la 37^{ème} Session du COMCEC, la 48^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), a salué la célébration du Prix de la Ville du Tourisme et a encouragé les États membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs qui seront entrepris dans leurs pays respectifs. Tous les États membres ont également été encouragés à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir le flux touristique intra-OCI.

i. 11^{ème} Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme

- 51. La République d'Azerbaïdjan a accueilli la 11^e session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme (CIMT) à Bakou du 27 au 29 juin 2022 sur le thème : "**Rôle des communautés locales dans le développement du tourisme**".
- 52. Les délégués de 37 États membres de l'OCI, ainsi que les représentants de six institutions de l'OCI et d'une organisation régionale ont participé à la réunion. La 11^e CIMT a adopté la résolution sur le développement du tourisme entre les États membres de l'OCI et la Déclaration de Bakou. La Conférence a choisi Shanliurfa (Turquie) et Khiva (Ouzbékistan) comme Villes de Tourisme de l'OCI pour 2023 et 2024, respectivement. La Conférence a également approuvé les nouveaux membres du Comité de Coordination sur le Tourisme pour la mise en œuvre du Cadre de Développement et de Coopération dans le domaine du Tourisme pour les quatre (4) prochaines années (2022-2026).
- 53. La 11^e CIMT a approuvé les offres de la République d'Ouzbékistan et de l'État du Qatar d'accueillir la 12^e session de la CIMT à Khiva en 2024 et la 13^e session de la CIMT à Doha en 2026, respectivement.
- 54. D'autres points forts de la 11^{ème} CIMT comprennent : l'appel aux États membres de l'OCI et aux institutions à : mettre en œuvre la feuille de route stratégique pour le développement

du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI en organisant des événements annuels sur le tourisme islamique, la facilitation des visas, la promotion de l'investissement, la marque et la normalisation, et le renforcement des capacités. Les participants ont également partagé leurs expériences et leurs bonnes pratiques pour répondre à la crise sans précédent dans le secteur du tourisme et les politiques innovantes sur le redémarrage des activités touristiques en vue de renforcer la coopération touristique intra-OCI. La 11ème CIMT a également exhorté les États membres de l'OCI à investir dans la diversification des produits touristiques et à se concentrer sur certains marchés de niche tels que le tourisme islamique, l'écotourisme et le tourisme médical.

(b) 8ème réunion du Comité de coordination sur le tourisme

55. Le Secrétariat général de l'OCI et la République d'Azerbaïdjan, en sa qualité de Président de la 11ème CIMT, organiseront la 8ème réunion du Comité de coordination sur le tourisme à Bakou, République d'Azerbaïdjan, le 3 mai 2023. L'objectif de cette réunion du Comité de coordination est d'examiner la résolution sur le développement du tourisme entre les États membres, approuvée par la 11e CIMT, tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, en juin 2022, et d'adopter une matrice sur la mise en œuvre effective de ladite résolution. Conformément à la décision de la 7ème réunion du comité de coordination sur le tourisme, tenue à Bakou, Azerbaïdjan, le 26 juin 2022, le 8ème comité de coordination examinera également les critères actuels d'évaluation de la ville de tourisme de l'OCI en vue d'améliorer ledit document.

(c) Programmes de renforcement des capacités touristiques

56. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités en matière de tourisme (Tourism-CaB), les activités de formation suivantes ont été mises en œuvre par le SESRIC :
- Cours de formation sur les "Services de tourisme et d'accueil", du 14 au 16 mars 2022 ;
 - Séminaire en ligne sur la gestion et le marketing des zones protégées, les 21 et 22 février 2022 ;
 - Cours de formation sur le "Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'industrie du tourisme halal pour améliorer la compétitivité des destinations touristiques" du 19 au 21 juillet 2022 au profit des participants des ministères du tourisme et des institutions nationales du tourisme de 23 pays membres de l'OCI ; et
 - Cours de formation sur "les services de tourisme et d'hospitalité" tenu du 14 au 16 mars 2022 pour le bénéfice des participants des autorités publiques et privées de tourisme ainsi que des institutions d'EFTP en Gambie.

(d) Recherche et publication dans le domaine du tourisme

57. Le SESRIC a préparé un rapport sur " *le tourisme international dans les pays de l'OCI en 2022 : perspectives et défis face à la pandémie de la COVID-19* " comme document technique de base pour la 11ème session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), qui s'est tenue du 27 au 29 juin 2022 à Bakou, République d'Azerbaïdjan.

58- Le SESRIC héberge 12 indicateurs sous la catégorie du tourisme de la base de données OICStat, qui sont mis à jour régulièrement.

59. Le SESRIC a préparé l'édition 2022 de son rapport annuel intitulé "*Perspectives économiques de l'OCI*" qui, en particulier, met en exergue les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les secteurs du commerce, du transport et du tourisme. Ce faisant, le rapport présente une série d'implications politiques sur la manière de relever les défis posés par la pandémie et de réaliser la reprise dans les secteurs du commerce, du transport et du tourisme dans les pays membres de l'OCI.

60. Conformément à la demande du Secrétariat Général de l'OCI, le SESRIC a préparé et soumis une étude de recherche complète intitulée "*Industrie Halal dans les Pays Membres de l'OCI : Perspectives et Défis*" en décembre 2021 qui a analysé l'état actuel de l'industrie halal en termes de finance, de nourriture, de tourisme et de marchés de style de vie.

III. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

61. Les Etats membres de l'OCI reconnaissent que le transport est l'un des principaux catalyseurs du développement économique et de la compétitivité internationale, compte tenu de son rôle en tant que secteur critique de soutien logistique et de services. L'amélioration des facilités de transport et de communication entre les Etats membres de l'OCI reste un domaine important de la coopération intra-OCI. À cet égard, cette section résume les développements récents et les activités planifiées de l'OCI dans ce secteur important.

Deuxième réunion des parties prenantes sur le projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI

62. Le Secrétariat général organisera la deuxième réunion des parties prenantes sur le projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI à Djeddah, en Arabie Saoudite, en 2023. Cet événement permettra aux Etats membres de l'OCI participants de présenter leurs segments nationaux du projet. Il réunira également les différentes parties prenantes, dans l'espoir qu'elles articulent leurs contributions possibles au projet, et soulignent comment leur partenariat envisagé accélérera l'exécution de ce projet.

63. En termes spécifiques, la réunion visera à recevoir des Etats membres de l'OCI concernés des mises à jour sur leurs segments nationaux le long du corridor ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan, y compris les études de faisabilité, en vue de mobiliser les ressources nécessaires. Elle visera également à établir un réseau et à favoriser les partenariats entre les différentes parties prenantes en vue d'harmoniser les efforts et de mobiliser les ressources pour le projet du chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI.

Programmes de renforcement des capacités dans le secteur des transports

64. Le SESRIC a organisé un atelier virtuel sur " le cadre réglementaire pour les partenariats public-privé dans le secteur du transport " les 18 et 19 octobre 2022. L'objectif de l'atelier était de fournir une opportunité pour les fonctionnaires des autorités pertinentes dans les États membres de l'OCI d'apprendre, de partager et d'échanger des connaissances et des meilleures pratiques sur les partenariats public-privé dans le secteur du transport.

VI. RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

65. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme étant une composante essentielle de la promotion du développement socio-économique durable et de l'offre

de plus d'opportunités économiques dans toute société donnée. Reconnaissant cela, les différentes sessions du CMAE ont appelé les Etats membres à intégrer le rôle du secteur privé dans la promotion du développement socio-économique et de la coopération au sein de l'OCI. En conséquence, cette section du rapport résume les activités des institutions pertinentes de l'OCI.

(a) 33^{ème} réunion du Conseil d'Administration de la CICIA

66. La 33^{ème} réunion du Conseil d'Administration et la 38^{ème} Assemblée Générale de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (ICCIA) se sont tenues à Mascate, Sultanat d'Oman, les 17 et 18 juillet 2022.

67. Au cours de la réunion, M. Yousef Khalawi, le Secrétaire général de la CICIA, a été réélu pour un second mandat (2022-2026). La réunion a également discuté du programme d'accréditation de la CICIA, qui vise à évaluer la performance des chambres de commerce et à appliquer les meilleures pratiques dans les différents secteurs d'activité dans les États membres de l'OCI. Les réunions ont également approuvé les activités planifiées de la CICIA pour l'année 2023..

(b) Projets de la CICIA

68. Dans le cadre de ses efforts continus pour soutenir et promouvoir le développement durable dans les États membres de l'OCI, la CICIA a lancé plusieurs projets. Ces projets comprennent: Green Waqf Initiative; Agricultural Commodity Exchange Markets ; et Chad Economic Recovery Post Covid-19 Strategy.

(c) Opérationnalisation du centre d'arbitrage de l'OCI

69. Le Conseil d'administration du Centre d'arbitrage de l'OCI (CA-OCI) s'est réuni le 14 janvier 2022 et a décidé de former un Comité exécutif comprenant le Président, le Vice-président et les membres du Conseil d'administration du CA-OCI. La première réunion du Comité Exécutif de l'OCI-CAC s'est tenue à Alexandrie, Egypte, le 13 octobre 2022. La réunion a discuté de la nomination du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint, de la conception interne et de la construction du bureau du CA-OCI. La deuxième réunion du conseil d'administration du CA-OCI s'est tenue à Istanbul, Turquie, le 28 novembre 2022.

(d) Activités de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SIDSP)

70. La fin de l'année 2021, les approbations brutes cumulées de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SIDSP) s'élevaient à 7 milliards de dollars et les décaissements cumulés à 3,8 milliards de dollars. Dans un contexte difficile et face à l'impact économique (considérable de la pandémie de la COVID-19 sur les États membres, la SIDSP) a réalisé de solides progrès dans la promotion du développement du secteur privé dans les États membres de l'OCI.

71. Plus précisément, afin de relever les défis liés à la COVID-19 auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI, et dans le cadre du programme de réponse globale du Groupe de la BISD, la SIDSP a alloué une enveloppe financière spécifique de 250

- millions de dollars pour les États membres. Dans l'ensemble, au cours de l'année 2021, la SIDSP a approuvé un montant total de 328 millions de dollars de financement, y compris les transactions allouées dans le cadre de l'enveloppe COVID-19 de la SIDSP. En ce qui concerne la répartition des produits des opérations de base de la SID, les lignes de financement et les financements à terme ont représenté la majeure partie des approbations de la SID avec 58% et 38% de parts respectivement. Les projets de fonds et de capitaux propres ont représenté les 4 % restants du total des approbations. En outre, en 2021, afin d'aider les États membres à mobiliser des ressources pour le développement du secteur privé, la SID a signé trois nouveaux mandats de sukuk ainsi que trois nouvelles transactions de conseil. Elle a en outre mis en place la plateforme BRIDGE, qui connecte plus de 100 institutions financières dans son réseau. Cette plateforme numérique contribue à réduire la fracture numérique dans les États membres et établit une connexion entre tous les développeurs concernés par l'initiative visant à mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement du secteur privé.
72. La répartition sectorielle et régionale des projets de la SID était également conforme à la stratégie décennale de celle-ci. En 2021, plus de la moitié des nouvelles approbations de projets ont été allouées au secteur financier (financement de PME par l'intermédiaire de banques locales), tandis que les investissements du secteur non financier se sont concentrés sur les secteurs à fort impact, notamment les infrastructures et les secteurs industriels. Au niveau régional, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA) ont représenté la plupart des approbations, tandis que les décaissements sont les plus élevés en Afrique subsaharienne. La SID a identifié la création d'emplois, la croissance inclusive et la promotion du financement islamique comme des éléments majeurs de son plan stratégique. En ce sens, il est important de souligner que les projets approuvés par La SID en 2021 visaient à soutenir plus de 6 000 nouveaux emplois sur une base annuelle dans les États membres de l'OCI.

(e) Forum du secteur privé de l'OCI

73. Conformément à la résolution du 49^{ème} CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte, le Royaume hachémite de Jordanie, et les institutions pertinentes de l'OCI, organisera un forum du secteur privé de l'OCI en 2023. L'objectif principal du Forum du secteur privé est d'en renforcer le rôle dans les États membres de l'OCI en tant que moteur de la croissance, tout en capitalisant sur les expériences et les leçons apprises de différentes parties de la région de l'OCI, et en institutionnalisant le dialogue politique au niveau de l'OCI sur le développement du secteur privé. Le Royaume Hachémite de Jordanie n'a pas encore confirmé les dates du Forum.
74. Les autres objectifs spécifiques du Forum sont les suivants : intégrer le rôle du secteur privé dans le développement socio-économique pendant la reprise et l'ère post-pandémique ; accroître la part du secteur privé dans le PIB et l'emploi ; la promotion des investissements du secteur privé ; renforcer le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre accélérée des programmes nationaux et de l'OCI de développement économique, grâce à une meilleure mobilisation de leurs ressources et de leur potentiel ; permettant des opportunités de mise en réseau entre les acteurs du secteur privé des États membres de l'OCI pour soutenir le commerce et l'investissement intra-OCI.

VIII. PROGRAMMES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

75. La réduction de la pauvreté reste un défi majeur pour les efforts de développement des Etats membres de l'OCI. À cette fin, les diverses initiatives de l'OCI en matière de réduction de la pauvreté visent à créer des emplois en encourageant les compétences, la compétitivité et l'esprit d'entreprise. Par conséquent, ce segment mettra en évidence les derniers développements concernant les programmes et activités de réduction de la pauvreté de l'OCI.

(a) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

76. La 38ème session du COMCEC a réitéré son appel antérieur aux Etats membres de l'OCI pour qu'ils honorent leurs engagements respectifs envers le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) et fassent de nouvelles contributions pour financer davantage de projets de réduction de la pauvreté. Elle a également demandé au FSID d'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources et de plaider à partir de différentes ressources et de faire rapport sur les progrès accomplis.

77. En septembre 2022, la contribution au capital du FSID avait atteint 2,6 milliards de dollars, engagés par 48 États membres de l'OCI (1,6 milliard de dollars) et la BISD (1 milliard de dollars). Cela représente 26 % du capital visé par le Fonds, soit 10 milliards de dollars.

78. Le montant total des contributions versées s'élève à 2,53 milliards de dollars, dont 1 milliard a été versé par la BISD et 1,53 milliard par les États membres. Sur les 48 États membres de l'OCI qui ont fait des promesses, 29 ont entièrement honoré leurs promesses, 8 partiellement, et 11 ne l'ont pas encore fait. Neuf (9) États membres de l'OCI (Afghanistan, Djibouti, Guyane, Iran, Kirghizstan, Libye, Tadjikistan, Somalie et EAU) n'ont pas encore pris d'engagement concernant le FSID.

79. En 2022, le FSID a approuvé 35,43 millions de dollars pour le financement de projets dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la microfinance dans huit États membres de l'OCI. Depuis sa création en 2007, le FSID a fourni un total de 1,2 milliard de dollars sous forme de prêts concessionnels et de dons pour financer des projets et des programmes dans les pays de l'OCI. Les principaux secteurs d'intervention ont été (i) l'agriculture (30 %), (ii) l'éducation (23 %), (iii) la santé (18 %) et (iv) l'énergie (9 %). Les pays les moins avancés (PMA) de l'OCI ont été les principaux bénéficiaires, recevant plus de 80% du financement du Fonds.

80. Le FSID a besoin de fonds pour étendre ses activités à l'allègement de la pauvreté et à l'amélioration des services sociaux et des infrastructures. En conséquence, le Secrétariat général continuera à sensibiliser les États membres pour qu'ils versent leurs contributions au Fonds et annoncent des promesses supplémentaires pour atteindre l'objectif de 10 milliards de dollars US fixé pour le Fonds par les dirigeants de l'OCI en 2005.

(b) Programme spécial pour le développement de l'Afrique

81. Le SPDA a été lancé en 2008 et vise à faire progresser les activités socio-économiques en faveur des pauvres. Les priorités sectorielles du programme sont axées sur la promotion de la croissance économique et de l'intégration régionale. Le programme se concentre sur (i) l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (ii) l'eau et l'assainissement ; (iii) la production et la distribution d'électricité ; (iv) les infrastructures de transport ; (v) l'éducation ; et (vi) l'élimination des principales maladies transmissibles.

82. En novembre 2012, lorsque la phase d'approbation du SPDA s'est achevée, le niveau des engagements de financement du programme par le Groupe de la BIsD a atteint 5 milliards de dollars EU. Un total de 480 projets ont été approuvés pour le financement dans le cadre du SPDA dans 22 États membres africains de l'OCI.
83. Depuis, l'accent a été mis sur l'approfondissement de la mise en œuvre des projets approuvés afin de garantir que les résultats escomptés soient atteints. À cet égard, il convient de noter que les projets suivants ont été achevés avec succès, tandis que d'autres sont encore en phase de mise en œuvre :
- i. Barrage de Roseires au Soudan (53,33 millions de dollars américains) ;
 - ii. Projet d'infrastructure urbaine de base pour le logement social à Bamako, Mali (6,7 millions de dollars américains) ;
 - iii. Projet de logements sociaux à Bamako, Mali (5,7 millions de dollars américains);
 - iv. Route Linguere-Matam, Sénégal (12,12 millions de dollars américains) ;
 - v. Construction de la route Dapaong-Ponio-Frontière, Burkina Faso (7 millions de dollars américains) ;
 - vi. Construction de la route Koudougou-Dedougou, Burkina Faso (10 millions de dollars américains) ;
 - vii. Projet de construction de la route Bassar-Katchamba, Togo (7,5 millions de dollars américains) ; et
 - viii. Programme de reconstruction post-conflit pour le Centre-Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire (20 millions de dollars américains), entre autres.

84. La mise en œuvre du PSDA touche à sa fin et une analyse des projets achevés sera entreprise en temps utile afin d'évaluer les réalisations dans le cadre du PSDA. En novembre 2021, 55,4 % des projets approuvés étaient achevés, tandis que 35,5 % d'entre eux étaient toujours en phase de mise en œuvre. En outre, 9,2 % du total des projets approuvés ont été annulés en raison de difficultés liées à la préparation des projets et à la capacité institutionnelle de certains États membres de l'OCI.

85. Compte tenu de ce qui précède, la réunion consultative avec les États membres du groupe africain de l'OCI, tenue au siège de l'OCI à Djeddah le 17 octobre 2022, a demandé à la BID de préparer un rapport d'évaluation de projet sur la mise en œuvre du SPDA et de le soumettre aux États membres concernés pour examen en vue de l'élaboration d'un programme successeur.

86.

(c) Séminaire sur le thème : "Le modèle d'affaires d'Akhuwat pour les interventions de microfinance dans les États membres de l'OCI".

86. Conformément à la résolution pertinente de la 48^{ème} session du CMAE, tenue à Islamabad, Pakistan, les 22 et 23 mars 2022, le Secrétariat général, en coordination avec la Banque islamique de développement, a organisé un séminaire sur le thème : "Modèle d'affaires d'Akhuwat pour les interventions de microfinance dans les États membres de l'OCI" : Le modèle d'affaires d'Akhuwat pour les interventions de microfinance dans les États membres de l'OCI, à Jeddah, en Arabie Saoudite, le 9 mars 2023. Au cours du séminaire, les dirigeants de la Fondation Akhuwat, basée au Pakistan, ont partagé leurs expériences en matière de réduction de la pauvreté par l'autonomisation des segments socialement et économiquement marginalisés de la

société. Le séminaire a également été l'occasion de présenter les différentes composantes de l'initiative de la BID intitulée " Approche de l'autonomisation économique pour l'allégement de la pauvreté dans les États membres de l'OCI ", qui vise à offrir des opportunités économiques aux pauvres en leur fournissant des solutions financières et non financières qui les aident à obtenir un accès approprié aux intrants nécessaires pour parvenir non seulement à l'inclusion financière, mais aussi pour leur permettre de contribuer à l'économie (inclusion économique).

87. À l'issue de ses travaux, le séminaire a formulé des conclusions et des recommandations relatives aux mesures à prendre pour développer les ressources humaines et renforcer les institutions concernées par les programmes de microfinance sans intérêt. Certaines de ces recommandations sont les suivantes :

- a) L'organisation du séminaire conjoint OCI-BID a été une initiative de démarrage pour promouvoir le modèle d'affaires "Akhuwat" et un tel exercice devrait être poursuivi en tant qu'événement annuel pour inclure d'autres modèles de microfinance éprouvés et testés dans les États membres de l'OCI ;
- b) La Fondation Akhuwat est prête à partager ses connaissances et ses expériences, y compris le soutien à l'établissement d'un modèle de microfinance sans intérêt et la formation du personnel, avec les États membres de l'OCI intéressés ; et
- c) L'élimination de la pauvreté dans les États membres de l'OCI, en particulier dans les pays les moins avancés, ne peut se faire sans l'inclusion financière des pauvres de ces pays, dont la majorité vit dans les zones rurales. Les modèles de microfinance sans intérêt tels que le modèle d'Akhuwat devraient être popularisés dans les États membres de l'OCI intéressés. Des subventions suffisantes devraient être accordées pour établir de tels modèles, entre autres.

d) Cours de formation

88. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué à organiser des programmes de formation dans le domaine de la réduction de la pauvreté au profit des États membres de l'OCI. Ainsi, au cours de la période considérée, il a organisé, sous forme virtuelle, les activités suivantes :

1. Atelier de formation sur "**les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté**" du 15 au 17 novembre 2022 pour les participants des ministères concernés et des institutions nationales des États membres africains francophones de l'OCI ; et
2. Cours de formation sur "**la gestion de la base de données de l'assurance sociale**" du 1er au 2 mars 2023, au profit des institutions nationales de sécurité sociale dans les États membres de l'OCI.

IX. CONCLUSION

89. La pandémie du COVID-19 a accru la vulnérabilité des pays de l'OCI, en particulier des pays les moins avancés, dans des domaines essentiels à leur développement socio-

- économique. Une politique de redressement transformatrice visant à renforcer la résilience à long terme des pays de l'OCI est essentielle. À cet égard, les pays de l'OCI devraient redoubler d'efforts pour créer un environnement propice à la promotion de la production et du commerce et pour attirer davantage d'investissements étrangers.
90. Compte tenu de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, qui accroît l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays de l'OCI, les États membres de l'OCI doivent impérativement élaborer une stratégie visant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire dans les pays de l'OCI et à accroître leurs capacités de production. La prochaine conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole renforcera davantage la coopération intra-OCI dans ce secteur important au cours de la période de redressement post-pandémique.
 91. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour coordonner les politiques et les initiatives pour la promotion de l'emploi et du travail décent. A cet effet, la 5^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Travail qui se tiendra prochainement ainsi que le lancement du Centre du Travail de l'OCI au cours de cette année, donneront un nouvel élan aux activités et initiatives de l'OCI visant à lutter contre le chômage dans les Etats membres de l'OCI.
 92. En outre, la poursuite et l'expansion des activités liées au commerce et aux investissements de l'OCI restent un outil efficace pour accroître le commerce et les investissements intra-OCI et faciliter l'intégration des États membres de l'OCI dans l'économie mondiale. Dans le même ordre d'idées, l'aide au développement accordée par les États membres de l'OCI bien dotés aux États membres de l'OCI dans le besoin contribue à leur croissance économique, devenant ainsi une composante importante de la coopération et de la solidarité intra-OCI à l'ère de la post-pandémie. À cet égard, l'organisation du Forum d'investissement de l'OCI en Afrique mettra en évidence le potentiel d'investissement de l'Afrique et attirera des investissements dans la région. Il est également à espérer que le forum du secteur privé de l'OCI mettra en évidence et attirera l'attention des États membres, une fois de plus, sur le rôle central que le secteur privé peut et doit jouer dans la transformation socio-économique des États membres.
 93. Afin que les Etats membres puissent exploiter et bénéficier de l'énorme potentiel socio-économique disponible dans le Groupe, une plus grande coopération, une harmonisation et une synergie des efforts, des plans et des stratégies sont plus que jamais nécessaires. Un examen rapide des forces globales qui façonnent l'économie géopolitique et politique du monde d'aujourd'hui ne peut que conduire à une conclusion inévitable, à savoir le besoin urgent d'une coopération et d'une coordination accrues entre les Etats membres dans tous les secteurs.

Secrétariat général de l'OCI
Département des Affaires économiques,
12 avril 2023

ANNEXE-I

LISTE DES ETATS MEMBRES
AYANT SIGNE/ RATIFIE LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

ETATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le système de tarif préférentiel pour TPS-OIC (PRETAS)		SYSTÈME DE COMMERCE PRÉFÉRENTIEL (TPS) -OIC Règles d'origine		Statut du Conseil de l'aviation civile islamique		Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI/SMII C)		Statut de L'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS)		Statut du Centre du travail de l'OCI (OICLC)	
	<i>Adopté en vertu de la résolution n° 1/8-E de la 8^{ème} ICFM Tripoli, Libye 16-22 / 05/1977</i>		<i>Adoptée en vertu de la résolution n°7/12-E de la douzième ICFM Bagdad, Irak 1-5 / 06/1981</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 6^{ème} COMCEC Istanbul / Turquie 7-10 / 10/1990</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 21^{ème} COMCEC Istanbul, Turquie 22-25 / 11/2005</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n°1 du 23^{ème} COMCEC Istanbul, Turquie 14-17 / 11/2007</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 16/13-E de la 13^{ème} ICFM Niamey / Niger 22-26 / 08/1982</i>		<i>Adoptée en vertu de la résolution 17/15-E de la 15^{ème} ICFM Sanaa, Yémen 18-22 / 12/1984</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 14^{ème} COMCEC Istanbul / Turquie 1-4 / 11/1998</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n°3 / 40-E de la 40^{ème} CMAE Conakry / Guinée 9-11 / 12/2013</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 2/43-E du 43^{ème} CMAE Tachkent / Ouzbékistan 18-19 10/2016</i>	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif
Afganistan	8/10/2010	4/02/2018	8/10/2010	-	-	-	-	-	-	-	4/02/2018	-	-	-	-	07/11/2012	10/12/2013	20/7/2016		
Albanie	-	-	16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Algérie	20/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/12/2007	-	23/10/2007	-	-		

Azerbaïdjan	20/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	16/12/2016	-	-	23/11/2017	01/10/2018
Bahreïn	21/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	01/06/2009	-	29/06/2009	12/09/2013	05/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	30/03/2021	30/03/2021
Bangladesh	05/12/1977	18/04/1978	04/11/1997	-	04/11/1997	17/01/2004	24/11/2006	02/11/2009	15/02/2011	23/06/2011	10/09/1983	05/12/2001	-	16/04/1988	-	01/01/2021	28/4/2016	4/7/2021		
Bénin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	22/11/2013	11/02/2015	-	27/06/2019	
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017	-	-	20/5/2015	2/11/2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Burkina Faso	23/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	10/6/2009	-	10/6/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	15/04/2013	10/12/2013	26/1/2016		
Cameroun	23/01/1978	11/07/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	24/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	-	07/07/2000	28/04/2016	-		
Comores	28/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	10/12/2013	-		
Côte d'Ivoire	07/11/2009	-	07/11/2009	-	07/11/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	12/4/2016	-	12/04/2016	25/11/2017	12/04/2016	-		
Djibouti	21/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	2/12/2012	25/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	02/12/2012	18/05/2010	16/12/2016	10/12/2013	-		
Egypte	08/11/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	24/11/2005	-	-	-	-	-	11/06/1987	07/05/1988	-	07/11/2012	26/02/2016	2018		
Gabon	23/01/1978	21/01/1988	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	05/05/2012		-		
Gambie	21/05/1980	11/08/2009	04/09/1993	11/08/2009	05/09/1993	11/08/2009		31/1/2013		31/1/2013	08/11/1995	29/10/2012	08/11/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	10/12/2013	27/11/2016		
Guinée	26/12/1977	10/02/1981	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	17/11/2007	-	12/09/2007	--	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	-	02/08/2012	10/12/2013	-		
Guinée-Bissau	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	10/12/2013	-		
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

Indonésie	30/04/1979	08/01/1980	01/05/1983	03/12/1983	04/02/1992	14/07/2011	6/09/2011	-	6/09/2011	-	-	-	-	-	-	05/11/2019	-	-		
Iran	08/11/1995	07/11/1995	08/11/1995	15/09/1994	08/11/1995	12/05/1993	27/04/2009	22/12/2010	-	11/11/2012	08/11/1995	-	04/09/1993	06/10/1993	-	05/05/2012	10/12/2013	-		
Iraq	02/07/1978	1978	-	9/7/2015	24/10/2001	15/12/2011	-	-	-	-	-	27/10/2002	21/11/2001	09/02/2014	-	09/02/2016	-	-		
Jordanie	29/12/1977	10/05/1979	04/11/1998	25/02/1999	01/02/1993	21/12/1998	24/11/2005	13/02/2007	12/09/2007	9/10/2007	26/10/1994	-	12/03/1988	08/04/1989	24/11/2005	13/02/2007	-	-		
Kazakhstan	25/11/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	04/11/2018	10/12/2013	21/11/2014		
Koweït	05/12/1977	10/05/1980	18/11/1981	12/04/1983	26/11/2004	17/04/2013	20/10/2011	29/12/2014	20/10/2011	29/12/2014	-	-	-	-	-	05/11/2019	15/05/2016	15/5/2016		
Kyrgyzistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	03/05/2015	-	-		
Liban	15/11/1996	26/11/2003	15/11/1996	06/03/2005	15/11/1996	11/7/2003	-	-	-	-	-	-	-	18/11/2008	-	07/11/2012	-	-		
Libye	05/12/1977	15/04/1978	25/10/1994	13/02/1996	05/02/1992	02/11/1992	-	-	-	-	-	-	04/01/1989	-	15/12/2008	15/04/2014	08/03/2021	23/03/2022		
Malaisie	18/05/1978	14/01/1981	30/09/1987	-	30/06/2004	23/08/2004	27/03/2006	20/05/2006	17/11/2007	14/10/2008	-	-	-	-	-	19/11/2014	-	-		
Maldives	17/12/1977	-	-	-	-	11/04/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Mali	27/04/1978	08/08/1981	-	24/05/1982	-	-	-	-	-	-	20/10/2011	-	-	-	-	03/05/2005	10/12/2013	16/04/2020		
Mauritanie	08/11/1977	09/05/1979	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	-	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	29/10/2014	06/11/2012	20/07/2016	10/12/2013	-	02/03/2019	
Mazambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/04/2016	-		
Maroc	23/01/1978	16/04/1979	02/11/1981	07/05/1990	29/09/1993	25/7/2006	24/10/2008	07/03/2013	24/10/2008	07/03/2013	26/10/2000	25/07/2006	30/12/1985	-	-	31/07/2006	25/02/2021	-	22/01/2023	
Niger	18/05/1978	07/08/1978	10/09/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	08/12/1984	-	-	10/9/2010	-	10/09/2010	10/12/2013	12/12/2015		

Nigeria	04/11/1998	-	04/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	4/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	29/08/2019	-			
Oman	15/04/1980	28/04/1981	25/10/1994	10/12/1994	06/05/2007	08/07/2007	24/10/2008	20/01/2009	24/10/2008	20/01/2009	-	-	-	-	-	-	-	-			
Pakistan	14/01/1978	1978	20/12/1981	10/07/1982	25/10/1994	11/10/1993	17/02/2007	20/11/2007	03/09/2008	13/04/2012	-	1989	-	30/04/1986	16/07/2010	16/07/2010	15/04/2019	13/07/2020			
Palestine	28/04/1978	18/03/1980	15/03/1982	15/03/1982	10/09/1992	12/07/2011	27/12/2010	20/12/2011	27/12/2010	20/12/2011	22/05/1983	16/04/2013	03/01/1987	11/11/1986	07/11/1999	19/08/2014	10/12/2013	8/3/2016			
Qatar	24/9/1978	09/09/1980	26/10/2000	05/11/2002	26/11/2004	11/03/2007	23/10/2008	27/10/2009	07/11/2009	02/09/2009	21/10/2001	05/11/2002	-	-	-	25/11/2017	28/4/2016	26/12/2017			
Arabie saoudite	14/01/1978	27/06/1979	23/06/1985	17/09/1984	10/09/1992	01/01/2007	02/06/2008	08/06/2009	09/11/2009	11/08/2010	-	11/04/2004	-	-	-	15/04/2013	15/03/2016	30/09/2018	11/11/2018		
Sénégal	25/12/1977	28/02/1979	17/06/1987	30/06/1994	09/09/1991	30/06/1994	-	-	-	-	17/06/1987	04/02/1989	17/06/1987	04/02/1989	17/11/2007	05/05/2012	11/07/2017	-			
Sierra Leone	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	10/12/2013	-			
Somalie	24/12/1978	-	19/12/1983	25/11/1984	08/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/5/2010	08/11/2009	13/5/2010	09/11/2009	13/05/2010	09/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	10/12/2013	-			
Soudan	14/01/1978	-	20/12/1981	30/05/2002	13/05/1992	-	18/03/2013	-	18/03/2013	-	04/09/1993	26/08/2006	04/09/1993	26/8/2006	26/10/2000	28/01/2003	10/12/2013	-	02/03/2019		
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	-			
Syrie	04/06/1978	15/07/1980	21/10/2001	04/01/2010	26/11/2004	27/11/2005	23/05/2006	30/07/2008	24/10/2008	15/04/2010	-	02/04/2002	-	-	07/11/1999	-	-	-			
Tadjikistan	04/11/1997	-	04/11/1997	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-			
Tchad	27/04/1978	-	-	-	14/01/1992	-	-	-	-	-	06/02/2013	-	-	-	-	01/01/2021	27/07/2022	-			
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29/04/2021		
Tunisie	27/01/1979	13/04/1980	10/06/1982	11/11/1983	21/01/1993	31/07/2000	25/11/2005	-	12/09/2007	-	06/01/1983	11/11/1983	08/11/1995	14/02/2000	18/09/2001	27/03/2006	14/03/2021	-			

Turkiye	29/12/1977	02/07/1982	16/07/1987	09/02/1991	23/09/1991	28/11/1991	24/11/2005	02/05/2008	12/09/2007	02/11/2009	-	-	-	-	07/11/1999	15/07/2010	10/12/2013	22/10/2019	11/7/2017	
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
E. A. U.	29/12/1977	1979	12/02/1989	14/01/1989	26/11/2004	15/08/2005	24/11/2006	12/10/2008	12/09/2007	12/10/2008	30/05/1989	21/03/1989	30/05/1989	21/03/1989	24/11/2006	05/04/2009	12/01/2015	25/10/2017		
Ouganda	08/08/1978	14/11/2001	26/11/1987	10/02/1987	05/09/1993	14/11/2001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	-		
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	04/11/2018	-	-		
Yémen	29/12/1977	-	12/06/1982	-	-	-	-	-	-	-	25/10/1994	26/3/2008	25/10/1994	01/01/2021	14/11/2006	-	-	-		
TOTAL :	49	32	38	29	40	31	31	18	30	18	25	17	24	19	23	39	37	16	10	2

10 avril 2023